



LE
SILENCE
EST

TON
ENNEMI



2 0 1 8



Par la Commission pour la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

**Région Autonome Frioul-Vénétie julienne
Conseil régional**

**Groupe de travail de la Commission
"Santé et Politiques sociales contre la violence à l'égard des femmes"**

Image de couverture par Micaela Cossettini

**Mise en page et graphismes : service presse
Impression : Centre impression régional
Services de logistique, numérisation et services généraux**

**I Édition 2009
II Édition 2012
III Édition 2015**

«La vérité n'a jamais été revendiquée par la violence»

M.K.Gandhi

Le silence est ton ennemi
Sortir de la violence est possible

Octobre 2017

Le problème de la violence à l'égard des femmes ne montre aucun signe de faiblissement : au contraire, les données et statistiques indiquent qu'il ne cesse de s'amplifier. Chaque jour, de nouveaux cas sont recensés de femmes victimes de mauvais traitements, d'abus et de violences, dans et en-dehors du foyer, violences dont les enfants sont aussi souvent témoins, ce qui a de graves conséquences sur le plan émotionnel et cognitif.

Ce phénomène atroce, qui ne connaît ni âge ni classe sociale, doit être abordé avec détermination pour aider les femmes à dénoncer, à sortir du silence, ennemi sournois, mais trop souvent présent.

Avec cette brochure, la Commission pour la promotion de l'Égalité des Chances de la Région Frioul-Vénétie -julienne cherche à démontrer que sortir de la violence est possible et nécessaire.

*Peur, insécurité, solitude et désespoir s'emparent de la femme victime de violences en la rendant impuissante; c'est la raison d'être de ce vademecum qui, par des données claires et précises, analyse les différents types de violence : physique, psychologique, sexuelle, économique et de harcèlement. Ce manuel indique aussi la voie à suivre pour avoir accès à des aides concrètes auprès des Centres et des Institutions compétents. **Un comportement violent est grave et inacceptable et il ne peut jamais être justifié, ni par l'agresseur, ni par la victime.***

Le but principal de cette publication est d'encourager les victimes à dénoncer avec conviction et confiance les violences subies, à rompre le silence; tout cela à partir d'une valeur éthiquement irréprochable et non négociable : le RESPECT, au nom de la dignité de la personne.

Nous espérons donc également, grâce à ces informations, que le monde des femmes s'affranchisse des inhibitions anachroniques, et que celles-ci puissent faire l'expérience du partage dans un climat de changement réel et d'émancipation authentique, malgré les situations de souffrance et de douleur.

Annamaria POGGIOLI

*Présidente de la Commission régionale pour la promotion de
l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes*

SORTIR
DE LA
VIOLENCE EST
POSSIBLE

25
novembre

Journée internationale
pour l'élimination de la Violence
à l'égard des femmes

| Di. Maio Simona | SAUD |

Table des matières

<i>Région Frioul-Vénétie julienne</i>	11
<i>Les violences à l'égard de la femme.....</i>	17
<i>L'auteur de la violence.....</i>	19
<i>Les indicateurs de danger.....</i>	22
<i>Les lieux communs.....</i>	25
<i>Conseils utiles.....</i>	27
<i>Que puis-je faire ?.....</i>	28
<i>La législation.....</i>	29
<i>Les centres de soutien pour les femmes victimes de violences.....</i>	33
<i>Remerciements.....</i>	34

Région Frioul-Vénétie julienne en 2011

En 2011 dans notre région, 626 femmes ont été suivies par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences

331 18-40 ans	346 41-64 ans	99 non déterminé
374 mariées	211 célibataires	106 séparées
42 divorcées	25 veuves	18 non déterminé
382 employées	81 femmes au foyer	159 sans emploi
101 autre	53 non déterminé	

Victimes par type de violence

449 psychologique	489 Physique	206 de harcèlement	360 économique	106 sexuelle
-----------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	------------------------

Hébergement auprès des centres d'accueil

64 femmes hébergées	56 enfants de femmes hébergées	48 places dans 8 centres. Capacité d'accueil maximale. (donnée de 2009)
-------------------------------	--	---

Données SISS – système d'information socio-sanitaire

Région Frioul-Vénétie julienne en 2012

En 2012 dans notre région, 737 femmes ont été suivies par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences

362 18-40 ans	361 41-64 ans	14 non déterminé
361 mariées	222 célibataires	87 séparées
38 divorcées	25 veuves	4 non déterminé
373 employées	68 femmes au foyer	188 sans emploi
99 autre	90 non déterminé	

Victimes par type de violence

681 psychologique	499 Physique	166 de harcèlement	345 économique	101 sexuelle
-----------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	------------------------

Victimes par niveau d'études

35 école primaire	188 école secondaire	283 lycée	79 diplôme universitaire	30 formation professionnelle
-----------------------------	--------------------------------	---------------------	------------------------------------	--

Hébergement auprès des centres d'accueil

86 femmes hébergées	85 enfants de femmes hébergées
-------------------------------	--

Données SISS – système d'information socio-sanitaire

Le silence est ton ennemi 2018

Région Frioul-Vénétie julienne en 2013

En 2013 dans notre région, 791 femmes ont été suivies par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences

366 18-40 ans	392 41-64 ans	30 non déterminé
343 mariées	244 célibataires	117 séparées
52 divorcées	23 veuves	11 non déterminé
373 employées	68 femmes au foyer	188 sans emploi
99 autre	9 non déterminé	1 Homme

Victimes par type de violence

736 psychologique	506 Physique	172 de harcèlement	311 économique	97 sexuelle
-----------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	-----------------------

Victimes par niveau d'études

31 école primaire	197 école secondaire	281 lycée	107 diplôme universitaire	54 formation professionnelle
-----------------------------	--------------------------------	---------------------	-------------------------------------	--

Hébergement auprès des centres d'accueil

82 femmes hébergées	66 enfants de femmes hébergées
-------------------------------	--

Données SISS – système d'information socio-sanitaire

Le silence est ton ennemi 2018

Région Frioul-Vénétie julienne en 2014

En 2014 dans notre région, 764 femmes ont été suivies par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences

369 18-40 ans	372 41-64 ans	21 non déterminé	
343 mariées	247 célibataires	89 séparées	
45 divorcées	19 veuves	21 non déterminé	
378 employées	58 femmes au foyer	212 sans emploi	34 étudiantes
5 autre	17 non déterminé		

Victimes par type de violence

705 psychologique	483 Physique	179 de harcèlement	362 Economique	127 sexuelle
-----------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	------------------------

Victimes par niveau d'études

31 école primaire	205 école secondaire	276 lycée	120 diplôme universitaire	53 formation professionnelle
-----------------------------	--------------------------------	---------------------	-------------------------------------	--

Hébergement auprès des centres d'accueil

81 femmes hébergées	77 enfants de femmes hébergées
-------------------------------	--

Données SISS – système d'information socio-sanitaire

Le silence est ton ennemi 2018

Région Frioul-Vénétie julienne en 2015

En 2015 dans notre région, 775 femmes ont été suivies par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences

362 18-40 ans	393 41-64 ans	18 non déterminé	
371 mariées	240 célibataires	90 séparées	
43 divorcées	16 veuves	3 non déterminé	
375 employées	84 femmes au foyer	202 sans emploi	34 étudiantes
16 autre	20 non déterminé		

Victimes par type de violence

729 psychologique	496 Physique	145 de harcèlement	367 Economique	119 sexuelle
-----------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	------------------------

Victimes par niveau d'études

31 école primaire	192 école secondaire	291 lycée	118 diplôme universitaire	34 formation professionnelle
-----------------------------	--------------------------------	---------------------	-------------------------------------	--

Hébergement auprès des centres d'accueil

76 femmes hébergées	82 enfants de femmes hébergées
-------------------------------	--

Données SISS – système d'information socio-sanitaire

Le silence est ton ennemi 2018



CE N'EST PAS DE L'AMOUR

**25
NOVEMBRE**

Journée
internationale
pour l'élimination
de la Violence
à l'égard
des femmes

[Costanza Chiara | ISADP]

Les violences à l'égard de la femme

Physique:

toute intimidation envers votre corps et vos biens

- Il vous secoue, il vous gifle, il vous mord, il vous donne des coups de pieds, il vous crache dessus, il vous pince, il vous brûle avec sa cigarette, il casse vos affaires
- Il vous empêche de bouger, de sortir
- Il vous prive de soins médicaux, il vous empêche de dormir

Psychologique:

précède souvent la violence physique : il ne valorise ni ne respecte votre identité personnelle et il vous fait penser que c'est normal

- Il vous critique, il vous humilie ou il vous ridiculise même devant les autres, il vous insulte
- Il vous empêche de voir votre famille et vos amis, de cultiver vos intérêts
- Il menace de vous blesser ou de blesser vos enfants
- Il menace de se faire du mal ou de se suicider

Sexuelle:

- Il vous impose des rapports ou des jeux sexuels lorsque vous ne voulez pas
- Il vous oblige à regarder ou à utiliser du matériel pornographique
- Il vous force à avoir des rapports sexuels avec d'autres personnes ou à les regarder
- Il vous oblige à avoir des rapports sexuels devant d'autres personnes ou devant vos enfants

Le silence est ton ennemi 2018

Économique :

- Il vous exclut des choix concernant le budget familial et la situation financière
- Il contrôle votre capacité de dépense et vous empêche d'avoir un compte bancaire
- Il vous empêche de chercher ou de conserver un emploi
- Il vous fait contracter des dettes ou des engagements économiques sans votre accord
- Il met tous les biens à son nom, même si vous avez contribué à leur financement avec vos ressources
- Il refuse de payer une pension alimentaire adéquate

Harcèlement :

lorsque vous essayez de vous éloigner d'une relation violente ou non voulue

- Il suit vos déplacements et il vous attend quand vous sortez de chez vous ou du travail
- Il vous envoie des notes, des menaces, il ne cesse de vous envoyer des SMS ou de vous appeler
- Il apparaît dans les endroits que vous fréquentez habituellement pour vous faire vous sentir «prise au piège»

Auteur de la violence**Cas suivis en 2011 par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences de la Région Frioul-Vénétie julienne**

Partenaire (mari, petit ami, fiancé)	481
Ex-partenaire	147
Membre de la famille	68
Ami/connaissance/collègue	34
Inconnu	6
Violence collective	3
Employeur	4
Autre	19
Non déterminé	20

Cas suivis en 2012 par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences de la Région Frioul-Vénétie julienne

Partenaire (mari, petit ami, fiancé)	487
Ex-partenaire	132
Membre de la famille	59
Ami/connaissance/collègue	18
Inconnu	6
Autre	35
Non déterminé	4

Cas suivis en 2013 par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences de la Région Frioul-Vénétie julienne

Partenaire (mari, petit ami, fiancé)	463
Ex-partenaire	176
Membre de la famille	79
Ami/connaissance/collègue	27
Inconnu	6
Autre	42
Non déterminé	4

Le silence est ton ennemi 2018

Cas suivis en 2014 par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences de la Région Frioul-Vénétie julienne

Partenaire (mari, petit ami, fiancé)	469
Ex-partenaire	148
Membre de la famille	57
Ami/connaissance/collègue	32
Inconnu	-
Autre	53
Non déterminé	4

Cas suivis en 2015 par les Centres de soutien aux femmes victimes de violences de la Région Frioul-Vénétie julienne

Partenaire (mari, petit ami, fiancé)	492
Ex-partenaire	134
Membre de la famille	69
Ami/connaissance/collègue	34
Inconnu	-
Autre	31
Non déterminé	15

Le silence est ton ennemi 2018

Indicateurs de danger

- Perception subjective de la femme d'être en **danger**
- Jalousie **obsessive** et **possessive** du partenaire
- Présence d'**armes**
- Actes de **violence** précédents
- **Escalade** de violence dans les derniers temps
- **Épisodes** particulièrement graves ou cruels
- Actes de violence **sur les animaux domestiques**
- **Antécédents judiciaires**
- Consommation d'**alcool** et de stupéfiants
- Comportements agressifs et violents **même en-dehors** du foyer

Violence domestique

D'après les statistiques, la violence se produit principalement à l'intérieur du foyer, dans un milieu familial où le modèle des relations repose sur le pouvoir, l'abus et le contrôle de l'autre. Ce modèle implique un rapport affectif qui rend la violence plus difficile à identifier.

La victime

- mène une relation ambiguë sur le plan de l'abus et sur le plan affectif qui se superposent en créant de la **confusion**: le désir de garder la famille unie et la conscience de la nécessité de sauver les enfants de la violence coexistent.
- se sent **dévalorisée** dans son rôle de mère
- se sent responsable du bon fonctionnement de la relation et elle a **honte** d'exprimer son malaise
- il est rare que la violence s'exprime de manière soudaine; elle s'inscrit habituellement dans une logique **quotidienne**, répétitive et continue
- la menace prévisible, chronique, séquentielle crée ce **sentiment d'impuissance** qui devient un élément clé de la vie des victimes
- la femme commence peu à peu à se dévaloriser, à se sentir vulnérable, **isolée** et peut-être même coupable
- souvent elle devient **dépressive**, a des crises de **panique**, d'**anxiété** et des phobies.

Ces modalités affectent fortement la relation de la victime avec ses enfants et sa capacité à prendre soin d'eux et à prêter attention à leurs besoins émotionnels. De nombreuses mères d'enfants en situation de maltraitance ou d'abus sont elles-mêmes dans un tel état d'appauvrissement (de relations, de ressources à tous les niveaux) qu'elles sont incapables de prendre la moindre action efficace.

Le conséquences

- **Manque d'estime de soi**, perte de confiance en soi
- **Vulnérabilité** et incapacité de décider
- **Culpabilité**, solitude, désespoir
- **Peur** de communiquer, **de ne pas être crue**
- **Peur** que les **violences se répètent**



PARCE QUE CHAQUE VIOLENCE TUE UNE PARTIE DE TOI

Les lieux communs

(Les stéréotypes)

On croit que...

Il s'agit d'un phénomène limité.

Il concerne seulement les groupes sociaux défavorisés, marginalisés, démunis.

Il est la conséquence d'un « problème » de l'agresseur : consommation d'alcool, drogues ou troubles de la personnalité.

Les agresseurs sont des hommes qui ont été victimes et/ou témoins d'actes de violence.

La violence domestique n'affecte pas la santé des femmes.

Il faut trouver une solution dans le privé.

La violence domestique est causée par des pertes de contrôle occasionnelles et sporadiques.

Il est provoqué par l'attitude des femmes: source de conflits, peu prudente et provocante.

En réalité...

Il est étendu bien qu'encore caché et sous-estimé.

Il peut concerner tout le monde, tout âge et toute classe sociale.

Les agresseurs sont généralement des hommes qui n'ont pas de problèmes particuliers. Cependant, l'alcool, les drogues et les troubles psychiques peuvent aggraver la situation.

Les études montrent que tous les enfants victimes et/ou témoins de violences ne deviennent pas des hommes violents.

Affecte gravement le bien-être psychophysique des femmes.

Il est important que la violence émerge et soit abordée grâce à des aides extérieures.

Frapper est une « stratégie » qui vise à modifier les comportements de l'autre.

Aucun comportement des femmes ne peut justifier le recours à la violence.

Le silence est ton ennemi 2018

S'EN SORTIR EST POSSIBLE



25 novembre
Journée internationale pour
l'élimination de la Violence à
l'égard des femmes

[Candace Chihara | Fedele Moreno | Lanteri Jessica | SAUD]

Conseils utiles

Étant donné que la violence contre les femmes concerne tous comportements, actions et menaces qui peuvent engendrer **une souffrance** physique, sexuelle, psychologique ou économique, il convient que, lorsque vous en êtes victime, vous demandiez immédiatement de l'aide, **sans inhibitions ni craintes**, mais, au contraire, avec beaucoup de fermeté et de détermination.

Si l'agresseur vous cause des **bleus ou des blessures**, rendez-vous aux urgences pour vous faire soigner. Un certificat médical vous sera aussi délivré.

Sachez qu'il y a des **Centres de soutien aux femmes victimes de violences**, prêts à vous écouter et à vous fournir toutes sortes de renseignements et de conseils, aussi bien psychologiques que juridiques. Dans ces Centres, vous trouverez des opératrices avec une formation spécifique dans ce domaine, prêtes à écouter votre histoire, à vous soutenir et à vous aider à sortir de la situation de violence que vous vivez, **dans le respect de votre vie privée** et, si vous le souhaitez, de votre anonymat.

Avec **votre consentement**, les opératrices peuvent vous mettre en contact avec les services qui vous conviendront le mieux : médecins, services sociaux, centres de planification et d'éducation familiale, forces de l'ordre, etc... Bref, vous aurez accès à tous types de services, et, si vous le désirez, les opératrices vous accompagneront aux premiers entretiens.

Toutefois, si vous ne savez pas comment trouver le Centre le plus proche, vous pouvez vous adresser au Service social de votre municipalité, ou appeler le numéro gratuit



1522

CONTRE LA VIOLENCE FEMME
ACTIF 24/24



Le silence est ton ennemi 2018



QUE PUIS-JE FAIRE?
SI VOUS ÊTES VICTIME DE
VIOLENCES

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN
QUI SUBIT UNE VIOLENCE

APPELEZ LE



1522

CONTRE LA VIOLENCE FEMME
ACTIF 24/24



Le silence est ton ennemi 2018

La législation internationale

Le 1^o août 2014 la «**Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**» (**Convention d'Istanbul**) est entrée en vigueur. Il s'agit d'un accord contraignant signé par tous les Pays membres du Conseil de l'Europe, qui impose aux États d'adopter toutes les mesures nécessaires, sur trois axes spécifiques, pour:

- **prévenir la violence:** par des campagnes de sensibilisation et des programmes visant à accroître l'autonomie et l'émancipation des femmes; par des programmes scolaires sur les thèmes de l'égalité des sexes et le respect mutuel, pour les étudiants de tous ordres et de tous niveaux; par l'élaboration et la mise en œuvre de normes d'autorégulation pour les médias et, en général, pour le secteur de l'information et de la communication; par la formation appropriée des figures professionnelles concernées à divers titres par le soutien aux victimes ou par la confrontation avec des auteurs des violences;

- **protéger les victimes:** protection des victimes contre des nouveaux actes de violence, en tenant compte prioritairement des besoins spécifiques des victimes mêmes, par une coopération efficace parmi tous les organismes compétents (autorité judiciaire, forces de l'ordre, service sanitaire, services sociaux, associations et, en général, organisations non gouvernementales, etc.); information rapide de la victime par rapport aux services de soutien (conseils psychologiques, juridiques, aide à la recherche d'emploi, d'un logement) et aux mesures juridiques disponibles; soutien et aide pour porter plainte; création d'hébergements adéquats; lignes téléphoniques d'assistance gratuite (en Italie le numéro pour le service de soutien pour les victimes de violences est le 1522); protection et soutien aux enfants témoins de toute forme de violence; garantie que les épisodes de violence seront pris en considération chaque fois que l'autorité doit déterminer les droits de garde ou de visite des enfants, en sachant que l'exercice de l'autorité ne peut pas compromettre la sécurité et les droits de la victime ou des enfants;

Le silence est ton ennemi 2018

- **punir les coupables des actes de violence**: garantie que les délits seront punis par des sanctions efficaces, proportionnées à la gravité des faits et dissuasives; contrôle et surveillance du coupable condamné; garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant, même avec l'application de restrictions à l'autorité parentale du coupable.

La Convention d'Istanbul est disponible au lien suivant:

http://www.consiglio.regione.fvg.it/pagine/pariopportunita/pagine/allegati/convenzione_Istanbul_violenza_donne.pdf

La législation italienne

Tous comportements violents constituent des délits punis par le système juridique italien, qu'il s'agisse de violence physique, morale, psychologique ou sexuelle. Le harcèlement aussi constitue un délit.

En général, sauf en ce qui concerne les délits les plus graves (ex. mauvais traitements en famille, blessures graves, tentative de meurtre, certaines hypothèses de violence sexuelle, certaines hypothèses de harcèlement), il est nécessaire que la victime demande expressément (en déposant une Plainte) une action contre l'agresseur (délits punissables seulement à la suite d'une plainte). En revanche, dans les cas graves, une procédure pénale contre l'auteur de la violence est ouverte chaque fois que l'Autorité judiciaire ou un fonctionnaire a connaissance de l'acte de violence (délits poursuivis d'office), même sans que la victime le demande.

Sur la page de la Commission :

http://www.consiglio.regione.fvg.it/pagine/pariopportunita/pagine/allegati/riferimenti_normativi.pdf

Les instruments juridiques de protection immédiate de la victime

Dans les hypothèses de comportements violents objets de délit, en particulier dans les hypothèses de délit poursuivi d'office, des mesures pour protéger la victime peuvent être immédiatement adoptées, telles que :

- **l'éloignement de l'individu violent de la maison de famille;**
- **l'interdiction à l'individu violent de s'approcher de la victime, de la contacter et de communiquer** avec elle, ainsi que de s'approcher des lieux habituellement fréquentés par la victime (et donc, en plus de la maison, le lieu de travail ou l'école);
- **des mesures restreignant la liberté** (par ex. la détention provisoire en prison, l'assignation à résidence) dans les cas les plus graves;
- dans les cas de harcèlement, **la mise en garde du persécuteur** de la part du Questeur.

Dans tous les cas de comportements préjudiciables au sein du foyer domestique, il est possible de demander au juge, devant le tribunal civil, les mesures de protection d'éloignement de l'agresseur du domicile, accompagnées de l'interdiction de s'approcher et de communiquer.

Auprès des Centres pour le soutien des femmes victimes de violences de la Région FVG, vous pouvez obtenir toutes les informations juridiques et le soutien nécessaire pour porter plainte et pour demander, le cas échéant, l'application de mesures de protection.

La législation régionale

Depuis l'année 2000, par la Loi Régionale 17/2000, la Région FVG encourage et finance les « projets contre la violence » des entités publiques territoriales et des associations de femmes de la Région (Centres de soutien aux femmes victimes de violences).

I centri antiviolenza

Trieste

GOAP

Via San Silvestro, 3/5 – Trieste
Tél. 040 3478827 - fax:
040 3478 856
info@goap.it
<http://www.goap.it>

Gorizia

SOS ROSA

Via Diaz 5/ Palazzo Alvarez – Gorizia
Tél. et fax 0481 32 954
sosrosa@yahoo.it
<http://www.sosrosa.it/>

Udine

IOTUNOIVOI DONNE INSIEME

Via Martignacco, 23 – Udine
Tél. 0432 421 011 – fax 0432 485 550
ass.idi@infinito.it
<http://www.wiotunoivoi.it>

Pordenone

VOCE DONNA

Viale Cossetti, 16 – Pordenone
Tél et fax 0434 21 779
voicedonnapn@gmail.com
<http://www.voicedonnapn.it>

DA DONNA A DONNA

Via Roma, 13 – Ronchi Dei Legionari
Tél. 0481 474 700
info@dadonnaadonna.org
<http://www.dadonnaadonna.org>

ZERO TOLERANCE

Contre la violence sur les femmes
Via San Valentino 20 – 3°p – Udine
Numéro Vert 800 531 135
zerotolerance@comune.udine.it
<http://www.comune.udine.it>

Remerciements

La Commission régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes remercie le Istituto statale d'arte « Giovanni Sello » pour leur collaboration et leur volonté de fournir les images des œuvres des auteurs/élèves :

COSSETTINI Micaela
 COSTANZO Chiara
 DI MAIO Simona
 FORGIARINI Alice
 CANDERAN Chiara
 FEDELE Moreno
 LANTIERI Jessica

Et les professeurs Annalisa COMUZZI et Adriano LECCE.

La Commission remercie tout particulièrement le Centre de soutien aux femmes victimes de violences GOAP de Trieste et le service ZERO TOLERANCE – Contre la violence à l'égard des femmes, de la municipalité de Udine et le Centre de soutien aux femmes victimes de violences SOS Rosa de Gorizia, pour avoir collaboré à la réalisation de cette brochure.

Nous remercions l'Association sans but lucratif des interprètes en milieu social INTERethNOS et Annalisa PIERSANTI pour la révision de la traduction en français de cette brochure.



Région Autonome Frioul-Vénétie julienne
 Conseil régional
 Service Organi di Garanzia
 Commission pour la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Contacts
 Piazza Oberdan, 6 - 34132 Trieste
 Tél. 040 377 3202
 cr.organi.garanzia@regione.fvg.it

Page web
<http://www.consiglio.regione.fvg.it/pagine/pariopportunita/default.asp>



Le silence est ton ennemi 2018